

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

COMMUNE de SAINT CHRISTOPHE VALLON

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants	Ayant donné procuration	Absents excusés	Absents
15	14	15	1	1	0

Séance du 20 décembre 2021

- date convocation
14/12/2021

L'an deux mille vingt et un,
et le 20 décembre 2021 à 20 heures 30,

le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de saint-Christophe-Vallon, sous la présidence de Christian GOMEZ, Maire.

Présent(s) : Belet Bellec Birol Brachet Cerneaux Darses Deltour Flauss Franque Gomez Lanza Lemaréchal Robert, Veyrier

Absent(s) :

Excusés : Delculzoul

Procurations (s) Delculzoul à Deltour

Secrétaire de séance : Flauss

Objet : Adoption du rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Alimentation en eau potable - Exercice 2020

DCM 2021-12-20 02

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment dans son article L.2224-5, impose aux collectivités ou établissements publics qui ont une compétence dans le domaine de l'eau potable, la réalisation d'un Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Eau Potable.

Ce rapport annuel doit être rédigé et présenté à l'Assemblée délibérante dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Le Comité Syndical du SMAEP de MONTBAZENS-RIGNAC a adopté, le rapport annuel au titre de l'exercice 2019, le 22 septembre 2020 et ce conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

La Commune de Saint-Christophe-Vallon, commune adhérente au SMAEP de Montbazens-Rignac, a été destinataire du rapport annuel.

Il convient maintenant conformément au CGCT, de présenter au Conseil Municipal ledit rapport.

DISPOSITIF

Après présentation de ce rapport,

Le conseil municipal, par 15 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention »:

⇒ APPROUVE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable du SMAEP de Montbazens-Rignac au titre de l'exercice 2020.

Résultat du vote

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Maire
Christian GOMEZ

Dématérialisé



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture par voie dématérialisée

Le 29 décembre 2021

et publication ou notification

Du 29 décembre 2021

Le Maire,

Christian GOMEZ

